

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE GRANDE-VALLÉE
TENUE LE 21 SEPTEMBRE 2026 À 18 h 15 SOUS LA PRÉSIDENCE DU MAIRE
MONSIEUR NOËL RICHARD**

Présences et quorum

Conseillère présente : Karine Fournier

**Conseillers présents : Nelson Fournier, Thierry Ratté, Sylvain Bouchard et
Bermans Minville.**

Tous les membres présents forment quorum.

**Assiste également à la séance : Mme Ghislaine Bouthillette, directrice
générale et greffière-trésorière.**

La greffière-trésorière certifie que l’avis de convocation et l’ordre du jour de la
présente séance extraordinaire ont été signifiés à chaque membre du conseil
dans les délais prescrits par la loi.

Ordre du jour

1. Vérification du quorum et ouverture de la séance
2. Soumission de Spécialité Diésel pour le camion poubelle
3. Création du poste d’adjointe à la direction
4. Création du poste de commis-réceptionniste
5. Nomination de Mme Caroline Minville au poste d’adjointe à la direction
6. Affichage d’une offre d’emploi — commis-réceptionniste
7. Affichage d’une offre d’emploi — conciergerie du centre Clairence-
Minville
8. Période de questions
9. Levée de la séance

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après avoir constaté le quorum, M. Noël Richard, maire, déclare la séance
ouverte à 18 h 15 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. SOUMISSION DE SPÉCIALITÉ DIÉSEL POUR LE CAMION POUBELLE
Résolution n° : 2026-217

CONSIDÉRANT QUE la vignette de la SAAQ du camion doit être renouvelée au
plus tard le 30 septembre 2026 ;

CONSIDÉRANT QU’UNE préinspection a déterminé que les pièces suivantes
doivent être remplacées :

- Pivot d’attelage (King pin)
- Frein avant
- Colonne de direction

CONSIDÉRANT QUE Spécialité Diésel a soumis un prix de 5 012,48 \$, pièces et
main-d’œuvre comprises, et confirme pouvoir effectuer les travaux avant le 30
septembre 2026 ;

**En conséquence, après discussion, il est proposé par Nelson Fournier et
résolu à l’unanimité des élus présents :**

QUE la soumission no BS08545, datée du 15 septembre 2026 et présentée par
Spécialité Diésel, soit acceptée au montant de 5 012,48 \$, taxes incluses.

3. CRÉATION DU POSTE D'ADJOINTE À LA DIRECTION

Résolution n° : 2026-218

CONSIDÉRANT QU'UN comité formé de messieurs Noël Richard et Sylvain Bouchard et de madame Ghislaine Bouthillette a été formé afin de poursuivre le processus de relève de la direction générale ;

CONSIDÉRANT QUE ce comité recommande la création d'un poste d'adjointe à la direction en lieu et place d'un poste de directrice générale adjointe ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance des motifs et du plan de restructuration administrative soumis par le comité et qu'il en adopte les orientations ;

En conséquence, après discussion, il est proposé par Bermans Minville et résolu à l'unanimité des élus présents

QU'UN poste d'adjointe à la direction soit créé en remplacement du poste de directrice générale adjointe.

4. CRÉATION DU POSTE DE COMMIS-RÉCEPTIONNISTE

Résolution n° : 2026-219

CONSIDÉRANT QUE le plan de restructuration soumis par le comité chargé de poursuivre le processus de relève de la direction générale recommande la création d'un poste de commis-réceptionniste en lieu et place du poste accueil et administration ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance des motifs et du plan de restructuration administrative soumis par le comité et qu'il en adopte les orientations ;

En conséquence, après discussion, il est proposé par Karine Fournier et résolu à l'unanimité des élus présents

QU'UN poste de commis-réceptionniste soit créé en remplacement du poste accueil et administration.

5. NOMINATION DE MME CAROLINE MINVILLE AU POSTE D'ADJOINTE À LA DIRECTION

Résolution n° : 2026-220

CONSIDÉRANT QUE le plan de restructuration soumis par le comité chargé de poursuivre le processus de relève de la direction générale recommande la nomination de madame Caroline Minville au poste d'adjointe à la direction incluant notamment, les considérations suivantes ;

- Que madame Minville s'engage dans un plan de formation continu, entre autres, avec l'association des directeurs municipaux (ADMQ) ;
- Que madame Minville soit chargée de la formation de la personne qui sera recrutée pour occuper le poste de commis-réceptionniste ;
- Que madame Minville quitte son poste de concierge du centre Clairence-Minville ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance des conditions d'embauche que le comité recommande d'appliquer pour ce poste ;

CONSIDÉRANT QUE madame Caroline Minville confirme son intérêt à occuper le poste et qu'elle se montre satisfaite des conditions qui lui ont été proposées ;

En conséquence, après discussion, il est proposé par Thierry Ratté et résolu à l'unanimité des élus présents

QUE madame Caroline Minville soit promue au poste d'adjointe à la direction;

QUE le début de son emploi soit synchronisé avec l'embauche d'une commis-réceptionniste;

QU'entre temps, madame Minville continue d'exercer les fonctions qui lui étaient dévolues au poste accueil et administration, avec les mêmes conditions;

QUE monsieur le maire et madame la directrice générale soient mandatés pour signer l'entente à intervenir avec madame Caroline Minville, conformément aux directives confirmées par le conseil municipal.

6. AFFICHAGE D'UNE OFFRE D'EMPLOI — COMMIS-RÉCEPTIONNISTE

Résolution n° : 2026-221

CONSIDÉRANT QU'UN poste de commis-réceptionniste a été créé ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite mettre en place le plan de réorganisation administrative dans les meilleurs délais ;

En conséquence, après discussion, il est proposé par Bermans Minville et résolu à l'unanimité des élus présents

QU'UNE offre d'emploi soit affichée pour le poste de commis-réceptionniste ;

QUE le comité chargé de poursuivre le processus de relève de la direction générale soit mandaté pour prendre en charge le processus d'embauche afin qu'une recommandation soit transmise au conseil municipal.

7. AFFICHAGE D'UNE OFFRE D'EMPLOI — CONCIERGERIE DU CENTRE CLAIRENCE-MINVILLE

Résolution n° : 2026-222

CONSIDÉRANT QUE madame Caroline Minville doit délaisser ce poste, conformément aux conditions formulées pour sa promotion au poste d'adjointe à la direction ;

En conséquence, après discussion, il est proposé par Nelson Fournier et résolu à l'unanimité des élus présents

QU'UNE offre d'emploi soit affichée pour le poste de concierge du centre Clairence-Minville ;

QUE le comité chargé de poursuivre le processus de relève de la direction générale soit mandaté pour prendre en charge le processus d'embauche afin qu'une recommandation soit transmise au conseil municipal.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen n'assiste à la séance

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution n° : 2026-223

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été traités ;

En conséquence, après discussion, il est proposé par Karine Fournier et résolu à l'unanimité des élus présents :

QUE la séance extraordinaire du conseil municipal de Grande-Vallée soit levée à 18 h 20.

Noël Richard
Maire

Ghislaine Bouthillette
**Directrice générale et greffière-
trésorière**

Je, Noël Richard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.